

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Lydia Schneider Hausser*

Date de dépôt : 19 avril 2012

Interpellation urgente écrite **Maison de la famille**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En septembre 2000, le Conseil d'État a instauré une Délégation du Conseil d'État à la famille (fin en 2005) ainsi qu'une Commission cantonale de la famille (CCF).

Actuellement, Genève est un des 7 cantons suisses à avoir instauré une telle commission cantonale dont la mission est d'assister le Conseil d'État dans l'élaboration de ses politiques familiales, de coordonner et favoriser la complémentarité des partenaires travaillant dans le domaine de la famille, de suivre l'évolution de la famille et de faire ressortir les nouveaux besoins dans ce champ d'activité.

La CCF rend annuellement un rapport de ses activités. En 2009, elle a édité un document important : « *Sept projets concrets pour aider les familles genevoises* ». Outre, Monsieur François Longchamp, ministre de tutelle de la CCF, tous les députés l'ont reçu.

Que cela soit dans les recommandations émises à l'époque par la Délégation à la famille où dans les recommandations de la CCF, un accent tout particulier est mis sur l'importance d'un lieu central de coordination et d'accueil des familles. Les instances internationales tels que l'OCDE ou encore l'Alliance européenne pour la famille vont dans le même sens.

Le site internet genevois créé en 2000 sur l'instigation de la CCF «www.familles.ch» propose un certain nombre de repères et de renseignements en lien avec les questions familiales et assume une part de ce travail de compilation et de coordination d'information.

En 2006-2007, CCF lançait la campagne « *l'Education donne de la force* », une campagne mobilisant notamment tout le réseau des associations travaillant autour de la famille. Le rapport d'évaluation de cette campagne (rapport Bari) qui a eu un fort retentissement dans la population genevoise, présentait un certain nombre de recommandations. Il en ressortait clairement qu'un réseau autour de la famille ne peut fonctionner efficacement qu'en étant entretenu par une instance de coordination permettant mobilisation, information et communication, animation et gestion, capitalisation des ressources. Le moyen privilégié pour parvenir à ces objectifs était une **Maison de la famille**, lieu de soutien à la famille, de référence, d'information et d'orientation, vitrine pour les associations partenaires.

En mai 2010, la CCF s'est mise d'accord sur un concept de Maison de famille et a donné un mandat à la Fondation Pro Juventute pour faire avancer la réalisation de ce projet. En 2011, l'opportunité de locaux convenant particulièrement bien à cet usage s'est présentée. Il fallait y répondre très vite sous peine de voir cette possibilité s'échapper. Au su de la Commission de la Famille, Pro Juventute a donc pris le risque financier d'y ouvrir, pour un an un lieu de rencontre autour d'un restaurant (R de famille), un lieu servant d'accueil et d'information (Inforfamilles), et des ateliers autour du thème de la famille. En même temps, elle a proposé à la CCF d'utiliser cet espace pour y créer la Maison de la Famille dès le 1^{er} janvier 2012.

En décembre 2011, la CCF a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander de confier un mandat de prestations à la Fondation Pro Juventute pour un montant de 120'000 francs, représentant le loyer de ces locaux et les frais y afférents.

A ce jour, la commission n'a reçu ni accusé de réception, ni réponse.

Quelle politique générale le Conseil d'État pense-t-il mener sur le thème de la famille ? Entend-t-il soutenir ce lieu de coordination et d'accueil que représente un R de famille ?